

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**RAPPORT N° 122**

**CONSEIL DEPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU-RHONE**

**REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016**

**SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL**

**RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA**

---

**OBJET**

Subvention allouée au Collectif santé jeunes du pays aubagnais - exercice 2016

---

**Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction Enfance Famille  
0413312731**

## **PRESENTATION**

**Le collectif santé jeunes du pays aubagnais**, association présidée par Mme Paula BATTAGLINI, est située au 18, bd Gambetta, Les Tuileries, 13400 Aubagne.

Elle a pour but d'améliorer la santé des jeunes âgés de 11 à 25 ans. Son travail consiste à mettre en place et gérer un lieu multifonctions, base d'un réseau d'échange de pratiques et de savoirs avec une plate-forme de coordination entre les acteurs des champs sanitaire, social, psychiatrique, éducatif et sanitaire autour du mal-être des jeunes.

### **Demande pour l'exercice 2016 (dossiers APR- 000158 et APR- 000159)**

L'association se propose de renforcer le collectif des professionnels par l'animation du réseau, de mettre en place des formations inter-établissements et services (MECS, services d'action éducative en milieu ouvert, assistants familiaux), de développer le réseau avec les médecins libéraux et de poursuivre le maillage territorial entre Aubagne et la Vallée de l'Huveaune.

Sur ce territoire, la création d'un réseau de professionnels permet d'envisager à terme la mise en œuvre d'un nouveau dispositif d'accueil et d'accompagnement.

Pour 2016, l'association a établi 2 demandes d'un montant total de 134 202€ dont une subvention de 35 000€ sollicitée auprès du Conseil départemental.

Les autres financements attendus sont :

- ARS : 33 848€
- Région : 15 000€
- CUCS : 4 000€
- Communes : 23 900€
- CNASEA : 1 734€
- .Fondation : 16 510€
- Autres : 3 210€

Je vous propose d'allouer à l'association une subvention globale de 33 000 €, pour lui permettre la réalisation de ses actions sur les deux territoires.

En cas d'accord, la subvention fera l'objet d'un versement unique après signature de la convention de subvention de fonctionnement selon le modèle approuvé par délibération de la Commission permanente.

## INCIDENCE FINANCIERE

En cas de décision favorable, la dépense correspondante, soit 33 000 €, sera financée, sur les crédits de paiement mis à disposition au titre de l'exercice 2016, chapitre 65 - fonction 51 - nature 6574 - programme 21008.

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation	Engagement AP ou CP
21008	2016	Subventions de fonctionnement aux associations	65- 51- 6574	33 000 €

## CONCLUSION

Au bénéfice des considérations qui précèdent et sur proposition de Madame la Déléguée à la protection maternelle et infantile, la santé, l'enfance et la famille, je vous saurai gré de bien vouloir :

- fixer à 33 000 € le montant de la subvention de fonctionnement allouée au titre de l'exercice 2016 au Collectif santé jeunes du pays aubagnais ;
- m'autoriser à signer avec l'association bénéficiaire la convention de subvention de fonctionnement suivant le modèle de convention type approuvé par délibération n°122 de la Commission permanente du 27 juin 2014.
- adopter la délibération ci-jointe.

Signé  
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL